

### ◇ GREVE DU 21 SEPTEMBRE :

**Avant de quitter la séance CE du 21 septembre, la CGT a lu cette déclaration :**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants du Syntec, Macron, son gouvernement et sa soi-disant République en marche ont lancé un assaut sans précédent contre le monde du travail et notre modèle social. **Personne ne sera épargné !** Jeunes, retraités, actifs du privé comme du public sont dans la ligne de mire.

Aujourd'hui, il s'agit d'une première étape avec une contre-réforme réactionnaire et ultra libérale répondant aux aspirations de votre organisation patronale qui vous permettra de détruire nos garanties collectives et de pouvoir remettre en cause les droits fondamentaux des salariés. Toujours plus de flexibilité et de précarité au profit des seuls actionnaires dont le coût est toujours plus exorbitant. **Rappelons le, ce sont bien les travailleurs et eux seuls qui créent les richesses.**

Dans un contexte anti-démocratique de mise en œuvre d'ordonnances néfastes où certains dirigeants du groupe Capgemini, tels que Paul Hermelin et son directeur de la communication, participent activement au parti politique La République en marche, **nous ne pouvons qu'être très inquiets de l'impact des restructurations à venir en France en fusionnant toutes les sociétés de l'UES (Unité économique et sociale) en une ou deux entités juridiques.**

En effet nous pouvons aisément imaginer ce qu'il adviendra des salarié-e-s après que vous ayez remis en cause le statut social actuel de l'UES Capgemini et que vous aurez cassé la représentation des salarié-e-s, seul contre-pouvoir effectif permettant d'éviter tous les abus de pouvoir que vous portez dans vos projets.

Afin de pouvoir continuer à augmenter votre rentabilité il vous faut maintenant vous attaquer à la masse salariale et nous n'avons que peu de doute sur la voie qui sera choisie.

Il vous sera ainsi facile lors de cette réorganisation, **sur la base de votre politique RH du up or out, de vous séparer de toutes celles et ceux que vous considérez indésirables dans le groupe à moindre coût avec une sécurisation juridique pour Capgemini à l'encontre des salarié-e-s injustement licencié-e-s.**

De même, pour celles et ceux qui resteront il faudra travailler plus et gagner moins pour atteindre les objectifs visés par Monsieur Hermelin au profit des actionnaires avec une remise en cause des conditions sociales, là aussi pour diminuer les coûts.

Nul doute que vous piocherez allégrement dans la boîte à outils du tandem Macron-Philippe : remise en cause des CDI, mise en place de contrat de projet pour ne plus avoir à gérer l'inter-contrat, licenciements facilités et sécurisés (l'EDP sera un formidable outil à licencier), mise en place d'accords dérogatoires pour remettre en cause les droits des salariés et créer une norme juridique spécifique au groupe.

**En bref, flexibiliser, précariser et paupériser les salarié-e-s du groupe pour satisfaire vos intérêts individuels.**

La CGT Capgemini appelle donc les salarié-e-s du groupe à résister en se mobilisant et en se mettant en grève contre l'application des volontés patronales mises en œuvre par le gouvernement et leurs conséquences dans l'UES Capgemini.

Nous ne sommes pas surpris de votre fin de non-recevoir à déplacer la réunion de ce jour sous de faux prétexte.

**Les élu-e-s et mandaté-e-s CGT ne participeront pas aux séances de ce jour pour agir contre les ordonnances et les dégâts qu'elles vont produire et nous appelons les autres élu-e-s à faire de même.**

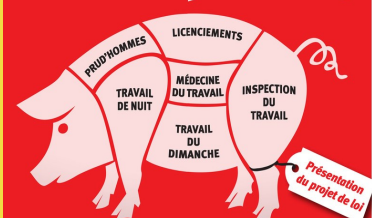
**“ALLER VITE POUR RÉFORMER LE CODE DU TRAVAIL”.**



**La Grève :** Le droit de grève est le droit de désobéir, le droit à la révolte, le droit à la résistance reconnu par la Constitution. Ce droit est l'ultime recours pour obliger l'employeur à s'asseoir à la table des négociations et à ouvrir des discussions ! **Ce droit essentiel est un contre-pouvoir à la disposition des salariés.** Ce droit « qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas » est souvent remis en cause. **Dans notre entreprise nous appelons à la mobilisation contre la loi travail.** N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant votre droit de grève. Rejoignez-nous, tous contre la loi travail.

**Tous ensemble !**

**Pour les patrons,**



**tout est bon dans le Macron !**

**NOUVEAU CODE DU TRAVAIL  
PRIMAUTE AUX ACCORDS  
D'ENTREPRISE.**



**LA CGT  
ET SI J'Y ÉTAIS ?**



**DÉFENDEZ-VOUS**

### ◇ FUSION EN 9 TROUS :

Absents le 21 mais nous étions bien présents au CE extra du 22 septembre concernant le projet de simplification juridique de Sogeti France, Capgemini OS et Sogeti Corporate. Petit rappel : **au CE du 7 septembre, les élus minoritaires ont demandé une expertise sur ce sujet, ce qui a permis de reculer la date de consultation** et nous laissera plus de temps pour analyser et comprendre.

Les experts mandatés pour cette analyse ont donc pu cette fois-ci être présents. La direction répond aux nombreuses questions. La première est, le pourquoi de cette fusion ? « **C'est fiscal et non financier** » nous dit-on, ça devient subtil ! Dans la réponse on apprend que c'est pour **simplifier l'organigramme du groupe** et pour obéir aux ordres de la direction générale. Alors pourquoi Sogeti ? Là c'est au niveau pratique avec les clients. Il y avait moins de clients à contacter chez Cap OS.

Ça c'est de la réponse ! Mais pourquoi s'inquiéter car ce projet n'induit pas de rapprochement des équipes, elles restent organisées par activités. Il y aura des ajustements de process mais pas de changement. Pas de modification pour le règlement intérieur, mais un glissement. Le discours est rodé, ajustement, glissement... Même les managements FEES, frais de gestion, continueront d'être versées comme d'hab' à Corporate mais d'une façon transverse ! **C'est simple comme une partie de golf !** Alors vous y croyez ?

Relisons les réponses de la direction en mai 2017. Il y a donc **4 mois** quand nous demandions le calendrier opérationnel pour la fusion juridique, la réaction nous répondait qu'il n'y avait pas de fusion à ce jour. Et quand on demandait l'im-

Athéna en cas de fusion Sogeti / Cap OS, la direction

di-  
projet de  
projet du projet

répondait; « **la question ne se pose pas en ces termes car un projet s'accompagnerait forcément d'un changement d'organisation plus large que le périmètre Athéna** »...

Bref, selon l'humeur ou la conjoncture ou ce qu'on veut nous faire croire, le discours de la direction s'adapte. **Le volet social est totalement manquant.** Pour la direction ce volet se réduit à nous répondre sur la problématique du management Sogeti sur les salariés Cap OS. Problématique qui se résout pour la direction grâce à la fusion et au projet Athéna( voir article ci après). Le peu de vision sur la réorganisation du groupe et l'ambiguïté sur le périmètre réel impacté par ce projet n'apportent que du flou. **La direction voudrait que les élus se positionnent sur un projet dont on ne voit qu'une toute petite partie.** Pour la partie sociale, les CHSCT devraient être consultés mais la direction s'y refuse. Ce manque d'information et de dialogue social n'est pas digne d'une grande entreprise ! Nous demandons aux différents CHSCT de s'approprier le sujet, en exigeant une information/consultation. La réunion finit sur les rencontres d'octobre, réunion du groupe où l'annonce d'une réorganisation française serait dévoilée mais on n'en sait pas plus et on ne vous en dira pas plus, nous assure le directeur général, « on voudrait bien mais on peut point... ouin ouin ouin !! »



**Projet Athéna :** C'est la suite du projet Rally en 2015 (supply Chain) mais c'est différent ! Vous suivez ? Le projet Rally avec R2D2 en 2016, base mondiale des données unique de tous nos CV, voulait identifier les compétences afin de mieux nous occuper. Une fois lister, maintenant il faut pouvoir déplacer les salariés d'une entité vers une autre sans vraiment changer d'employeur ni même de cartographie métier, c'est la répartition des ressources, c'est-à-dire de nous. **Depuis juin 2017** c'est possible pour l'INFRA Cap OS vers l'INFRA Sogeti, et ceci grâce à Athéna. Ce projet permet à des managers Sogeti de gérer des équipes Capgemini OS. L'art de se mettre dans les clous sans rien changer ! Mais à quoi cela sert vu que maintenant nous allons fusionner ? Et bien à préparer le terrain pour la suite ... Et puis n'oublions pas que selon notre chère direction, la fusion n'est que juridique et non opérationnelle.



**Info-Intox :** Début septembre, plusieurs managers annoncent, par mail à leurs équipes, la fusion APPS, Capgemini TS et Sogeti France/ Capgemini OS. Selon notre directeur général, Mr Bonnard, cette annonce est fausse. Les managers seraient-ils trop pressés ? C'est une maladresse managériale car «Aucune incertitude à coup sûr» dixit notre DRH, Mr Pauquet. Avec ça, on peut avoir confiance ! Et comme disait l'humoriste Coluche : « Plus on pédale moins fort, moins on avance plus vite. »



**Prenez contact avec nous dès maintenant**

**NON aux ordonnances Macron ! Oui à un code du Travail plus protecteur !**

<http://www.cgt-capgemini.fr> - Rejoins la CGT capgemini : [contact@cgt-capgemini.fr](mailto:contact@cgt-capgemini.fr) - Suivez nous sur Twitter : @CGT\_Capgemini

Syndicat CGT Capgemini – 263 route de Paris – Case 421 – 93514 Montreuil Cedex